

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision n° 29566 du 16 juin 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie

NOR : INTJ2014365S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 45290 du 12 juillet 2019 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel de major (EEM) de gendarmerie au titre de l'année 2020 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 80714/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG relatif à l'état nominatif des majors susceptibles de se voir attribuer l'échelon exceptionnel au cours de l'année 2020 en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel de major est attribué, à compter du 1^{er} juillet 2020, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Carraro Jean-Marc NIGEND : 70416

Granchère Alain NIGEND : 113742

Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire

Charpigny Alex NIGEND : 137416

Duperron Christophe NIGEND : 127268

Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud

Vasquez Charles NIGEND : 69845

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Ferrer Franck NIGEND : 141228

Région de gendarmerie du Grand Est, zone de défense et de sécurité Est

Mathieu Francis NIGEND : 146136

Groupement de gendarmerie départementale du Doubs

Boivin Philippe NIGEND : 70781

Région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité Nord

Leman Jean-Louis

NIGEND : 133 648

Groupement de gendarmerie départementale de la Somme

Michez Éric

NIGEND : 140 253

Poupaert Jean-Christophe

NIGEND : 141 012

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale

Hénain Denis

NIGEND : 134 900

Gendarmerie des transports aériens

Dziaduch Michel

NIGEND : 134 799

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juin 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

O. COURTET